



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

Convocation du 15 juin 2020

C O M P T E R E N D U
Séance du 20 juin 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt juin, à neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence du maire, JUBAULT Yannick.

Etaient présents : M. Mathieu Van Damme, M. Christophe Caron, Mme Marie José Jacquemin, Mme Isabelle Leroux, Mme Sandy Carpentier, M. Cédric Chanudet, Mme Emmanuelle Troitin, Mme Marina Corvellec, M. Giuseppe Mongioj, M. Yannick Jubault, M. Frédéric Harrois

Secrétaire de séance : M. Mathieu Van Damme

Monsieur le maire ouvre la séance à 09h00 et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 23 mai et 6 Juin 2020

1. Compte administratif 2019 de la commune.
2. Compte de gestion du percepteur de la commune 2019.
3. Affectation du résultat de la commune 2019.
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020.
5. Vote du budget primitif 2020 de la commune.
6. Nomination des délégués au syndicat des eaux (SIAEP JOUY SOUS THELLE).
7. Nomination des délégués à la communauté de communes du Vexin Thelle.
8. Nomination des délégués au syndicat d'électrification de la région de Chaumont en Vexin (SE60).
9. Nomination des délégués au syndicat Mixte Oise THD (SMOTHD).
10. Convention instruction des autorisations d'urbanisme CCVT – option 1.
11. Convention constitutive de groupement de commandes de travaux de voirie.
12. Proposition DPU, droit de préemption.
13. CCID, désignation de 2 personnes extérieures à la commune.

Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Le conseil approuve le procès-verbal à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2020

Le conseil approuve le procès-verbal à l'unanimité des présents.

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

(DELIBERATION14/2020)

Le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2019, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Le maire, président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Madame HAMIER, précédent maire.

Monsieur JUBAULT donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

*a) pour la section d'investissement : un déficit de clôture d'un montant de **14 325,76 €***

*b) pour la section de fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de **213 424,76 €***

Soit un résultat de clôture de 199099,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération le 09/2019 du conseil municipal du 25/04/2019,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune, présenté par le maire M. JUBAULT,

Après avoir entendu en séance le rapport,

Le conseil vote et accepte à l'unanimité des présents.

L'assemblée procède donc à la signature du compte administratif 2019.

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR DE LA COMMUNE 2019

(DELIBERATION 15/2020)

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents soit 11 voix.



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020

(DELIBERATION 16/2020)

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2019, il a été constaté le résultat suivant à la section :

- **Fonctionnement :** excédent de 172 015.51 €
- **Investissement :** déficit de 34 627.15 €
= **Soit un résultat de fonctionnement de** **137 388.36 €**

Le déficit en investissement est affecté au compte 1068 pour un montant de **34 627.15 €** et le report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 au compte 002 pour un montant de **137 388.36 €**

Le maire demande alors au conseil de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat, celui-ci après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

OBJET :

NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

(DELIBERATION 17/2020)

Le Maire présente à l'assemblée municipale l'état de notification des taux d'impositions de 2020.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes cette année.

Calcul des taux pour 2020 applications de variation proportionnelle :

Taxe d'habitation : 14.37 %

Foncier bâti : 11.86 %

Foncier non bâti : 34.26 %

Le produit prévisionnel total pour 2020 est de **71 035,00 €**.

Le conseil approuve à l'unanimité.

OBJET :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

(DELIBERATION 18/2020)

Le maire et M. CARON 3eme adjoint, après avoir fait une présentation des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2020, invitent les membres du conseil à voter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2020 :

- pour la section d'investissement, en dépense comme en recette : 280 980,76 €

- pour la section de fonctionnement, en dépense comme en recette : 328 951,00 €

L'assemblée procède donc à la signature du budget primitif 2020 à l'unanimité des présents qui approuve.

OBJET :



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX (SIAEP JOUY SOUS THELLE)

[\(DELIBERATION 19/2020\)](#)

Le conseil municipal procède à la nomination des délégués au Syndicat des eaux.

Sont désignés :

Titulaire : M. VAN DAMME Mathieu, 1 rue du Fayel bocage 60240 Thibivillers

Suppléant : M. MONGIOJ Giuseppe, 22 rue des Crainnes 60240 Thibivillers

Le conseil accepte à l'unanimité.

OBJET :

NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELLE

[\(DELIBERATION 20/2020\)](#)

Le conseil municipal procède à la nomination des délégués au Syndicat des eaux.

Sont désignés :

Titulaire : M. JUBAULT Yannick, 7 rue des taillis 60240 Thibivillers

Suppléant : M. HARROIS Frédéric, 5 rue du cliquet 60240 Thibivillers

Le conseil accepte à l'unanimité.

OBJET :

NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE CHAUMONT EN VEXIN (SE60)

[\(DELIBERATION 21/2020\)](#)

Le conseil municipal procède à la nomination du délégué au Syndicat d'électrification de la région de Chaumont en Vexin (SE60) sont désignés :

Titulaire : M. MONGIOJ Giuseppe, 22 rue des Crainnes 60240 Thibivillers

Suppléant : M. VAN DAMME Mathieu, 1 rue du Fayel bocage 60240 Thibivillers

Le conseil accepte à l'unanimité.

OBJET :

NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE OISE THD

[\(DELIBERATION 22/2020\)](#)

Le conseil municipal procède à la nomination des délégués au Syndicat Mixte Oise THD.

Sont désignés :

Titulaire : M. MONGIOJ Giuseppe, 22 rue des Crainnes 60240 Thibivillers

Suppléant : M. VAN DAMME Mathieu, 1 rue du Fayel bocage 60240 Thibivillers

Référent énergie : M. CHANUDET Cédric, 5 Impasse de la chaumière 60240 Thibivillers

CLECT : M. VAN DAMME Mathieu et M. MONGIOJ Giuseppe

Le conseil accepte à l'unanimité.

OBJET :

APPROBATION DE LA CONVENTION D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VEXIN THELLE (CCVT)

[\(DELIBERATION23/2020\)](#)

Le maire donne connaissance à l'assemblée de la convention d'instruction du droit des sols entre la Communauté de commune du Vexin Thelle et la commune. Cette convention consiste à autoriser les services instructeurs de la CCVT à signer certains documents qui seront en échanges direct avec les administrés pour l'instruction de leurs demandes d'urbanismes. Le maire propose de simplifier les démarches en choisissant l'option 1.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

OBJET :

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES

[\(DELIBERATION 24/2020\)](#)

Il est proposé de procéder à la passation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes, prévue à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 8 du Code de la Commande Publique.

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres d'autre part, souhaitent organiser un groupement de commande afin notamment de :

- coordonner et optimiser la politique d'achat des membres du groupement en matière de travaux de voirie ;

Cette mise en commun des moyens doit permettre de faire diminuer les coûts inhérents aux procédures que devrait engager chaque membre s'il n'était pas dans le groupement ;

- faciliter le processus de l'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins ;

- réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du groupement.

Ces objectifs, précisés par ailleurs à l'article 1 de la convention doivent donc permettre aux membres de mieux négocier les marchés de travaux qui leurs sont communs.

Ainsi, chaque membre du groupement doit s'engager, dans la convention à signer avec le(s) cocontractant(s) retenu(s) un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Le groupement n'aura pas la personnalité juridique et fonctionnera avec la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, membre coordonnateur.

Le maire n'ayant pas assez d'informations sur cette convention, propose d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion s'il décide de donner suite.

OBJET :

PROPOSITION DPU DROIT DE PREMPTION

[\(DELIBERATION 25/2020\)](#)

Le maire souhaite pour la commune instaurer un droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement.

Pour ce faire et aussi pour respecter les règles d'urbanismes, la commune demandera assistance de l'étude ARVAL qui a élaboré le Plan Local d'Urbanisme de la commune, pour préparer un projet de délibération qui sera proposé au prochain conseil municipal.

OBJET :

NOMINATION DES DELEGUES EXTERIEURS DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

[\(DELIBERATION 26/2020\)](#)

Le maire propose à l'assemblée de compléter la commission des impôts directs, point qui avait été reporté lors du précédent conseil concernant les habitants extérieurs.

Titulaire : M. LEFEVER Joseph

Suppléant : M. VANSTEELANT Thierry



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

La liste étant complète, elle sera soumise au service de gestion des finances publiques.
Le conseil accepte à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Présentation des plans du projet de jardin communal

La présentation est remise au prochain conseil.

Problème de chats errants dans le village

De nombreux chats errants ont été observés dans le village.

Monsieur le maire propose d'effectuer une stérilisation sur l'ensemble des félins pour éviter une trop grande propagation. Le conseil accepte à l'unanimité. Plusieurs devis vont être effectués.

Association comité des fêtes

La question de la mise en place de l'association est posée. Mme JACQUEMIN Marie José propose de faire un appel aux habitants afin de les inciter à rejoindre la future association. Une lettre dans ce sens sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Livret d'accueil

Plusieurs propositions sont faites pour l'élaboration du livret d'accueil à remettre aux nouveaux habitants : un « trombinoscope » du conseil, un conseil municipal des jeunes, la situation géographique de la commune et quelques mots sur son histoire, les loisirs, les commerces et les services qui l'entourent. Ce livret sera réactualisé chaque année.

Eclairage de la voirie.

Après un constat sur l'irrégularité des horaires d'éclairage de nos réverbères, une proposition sera faite pour optimiser cet éclairage. M. MONGIOJ Giuseppe propose également un passage aux leds pour des raisons d'économie d'énergie.

Brochure de l'écu

Le maire nous informe que la brochure de l'écu est consultable sur le site AMF (Association des Maires de France).

Point sur le conseil des jeunes

Une proposition de texte est effectuée, afin de communiquer sur ce sujet à l'ensemble des habitants. Quelques modifications sont apportées, mais l'ensemble est validé par le conseil.

Portail maison location

Le maire informe que la municipalité précédente avait prévu de remplacer le portail existant car il présente un dysfonctionnement ; le poids est conséquent et les colonnes qui le supportent, présentent un danger. Cependant, après retour de l'instruction de la demande de travaux, l'architecte des bâtiments de France a émis une prescription en demandant de conserver le portail. La commune fera donc remettre en état le portail et la clôture par un professionnel.

Monsieur le maire lève la séance à 11h35.

Signature du Maire

JUBAULT Yannick